

Chapitre 2

LA DESCRIPTION DU TERRITOIRE



CHAPITRE 2

LA DESCRIPTION DU TERRITOIRE

2.1 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette est situé sur la rive sud de l'estuaire Saint-Laurent au cœur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. L'agglomération urbaine de Rimouski, qui d'ailleurs représente le centre administratif de la région du Bas-Saint-Laurent se trouve à quelque 300 kilomètres à l'est de la ville de Québec.

La MRC de Rimouski-Neigette est bornée au nord par l'estuaire Saint-Laurent, sur une distance approximative de 50 kilomètres, à l'est par la MRC de La Mitis, au sud par la frontière du Nouveau-Brunswick et à l'ouest par la MRC de Témiscouata à l'intérieur des terres ainsi que par la MRC Les Basques du côté du littoral (voir plan 2.1).

La MRC de Rimouski-Neigette occupe une superficie totale de 2762 km². D'une configuration quasi rectangulaire, elle couvre une distance d'environ 70 kilomètres dans l'axe nord-sud et d'environ 40 kilomètres dans l'axe est-ouest.

2.2 LES MUNICIPALITÉS ET LA DISPERSION DE LA POPULATION

Le portrait municipal de la MRC a subi quelques changements depuis le début de la décennie. Tout d'abord, en 2001, le territoire non organisé du grand Lac Touradi a été annexé à la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière. Son territoire passait donc de 191 km² à 355 km² pour devenir la municipalité occupant la plus vaste superficie de la MRC. D'autre part, à l'instar de plusieurs agglomérations urbaines québécoises, la vague des fusions municipales a aussi touché la MRC. C'est ainsi qu'entraîné en vigueur le 1^{er} janvier 2002, le décret gouvernemental numéro 1011-2001 statuant la fusion des municipalités de Mont-Lebel, Pointe-au-Père, Rimouski, Rimouski-Est, Sainte-Blandine et Saint-Odile-sur-Rimouski.

Ainsi, la MRC est aujourd'hui composée de 10 municipalités et du territoire non organisé du Lac-Huron. D'une superficie de 981 km², ce dernier occupe toute la partie sud de la MRC de Rimouski-Neigette (voir plan 2.2).

La MRC de Rimouski-Neigette comprend un milieu urbain important avec l'agglomération urbaine de Rimouski (42 000 habitants) et aussi une réalité rurale très importante. En effet, quatre municipalités ont une population entre 1000 et 3000 personnes, alors que les cinq autres ont une population inférieure à 1000 personnes (excluant le TNO).

La population de la MRC de Rimouski-Neigette est très inégalement distribuée; en effet, en 2001, 88,5 % de la population vivait dans l'une des trois municipalités riveraines. La superficie de ces municipalités représente 17 % des 2762 km² que compte la MRC. Si depuis toujours les municipalités du littoral ont représenté la majorité de la population, le phénomène s'est tout de même accentué au cours des dernières années, car en 1951,

c'est 70 % de la population qui vivait sur le long de l'estuaire Saint-Laurent. Bien sûr, cette statistique n'est pas étrangère au mouvement migratoire de la population rurale vers l'agglomération urbaine de Rimouski (voir chapitre 3 traitant de la population).

Quant à la densité, le nombre d'habitants au kilomètre carré pour l'ensemble de la MRC est de 18,9 comparativement à 9 pour celle de la région du Bas-Saint-Laurent et de 4,9 pour celle du Québec. En corollaire à la dispersion, la densité par municipalité varie considérablement allant de 1,3 habitant au kilomètre carré pour la municipalité de La Trinité-des-Monts à 163,6 habitants au kilomètre carré pour la ville de Rimouski (voir tableau 2.2.1).

Sur le plan juridique, outre le territoire non organisé et la Ville de Rimouski, on compte sept paroisses et deux municipalités (voir tableau 2.2.1).

Tableau 2.2.1 : Désignation juridique, population, superficie et densité d'occupation par municipalité de la MRC de Rimouski-Neigette

Municipalité	Désignation	Population	Superficie (km ²)	Densité (Hab/km ²)
Esprit-Saint	Municipalité	453	169	2,7
La Trinité-des-Monts	Paroisse	295	233	1,3
Lac-Huron	Terr. non organisé	5	981	0,0
Le Bic	Municipalité	2 872	81	35,5
Rimouski	Ville	41 549	254	163,6
St-Anaclet-de-Lessard	Paroisse	2 592	126	20,6
St-Eugène-de-Ladrière	Paroisse	474	355	1,3
St-Fabien	Paroisse	1 848	128	14,4
St-Marcellin	Paroisse	335	117	2,9
St-Narcisse-de-Rimouski	Paroisse	1 009	167	6,0
St-Valérien	Paroisse	862	149	5,8
MRC	-	52 289	2762	18,9
Bas-Saint-Laurent	-	200 630	22 405	9,0
Québec	-	7397	1 523 815	4,9

Source : Statistique Canada, recensement de 2001 et ministère des Affaires municipales, *Répertoire des municipalités du Québec*, site internet www.mamsl.gouv.qc.ca/, septembre 2004.

2.3 LE CADRE PHYSIQUE

La MRC de Rimouski-Neigette, tout comme l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, est située dans la province naturelle des Appalaches². La majeure partie du territoire de la MRC est recouverte de dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires (dépôt de surface), alors que le socle

² Gouvernement du Québec, *Le Québec statistique*, 60^e édition, s.l., Bureau de la statistique du Québec, Les publications du Québec, 1995, p.131.

géologique est composé de roches sédimentaires et volcaniques. Sur le plan topographique, on retrouve un relief vallonné, comprenant généralement des pentes comprises entre 5 et 15 %. Ainsi, les pentes faibles (0 à 5 %) et les pentes fortes (de plus de 15 %) sont plutôt rares.³

On compte trois régions topographiques et biophysiques déterminant la localisation des activités économiques et de la population soit : la région des basses terres du Saint-Laurent, la région du plateau appalachien nord et la région des hautes terres et le plateau appalachien sud. Ces trois régions sont définies au plan 2.3.

2.3.1 La région des basses terres du Saint-Laurent

Cette région correspond à la plaine littorale du Saint-Laurent. Son relief est formé de longues terrasses étagées s'étendant parallèlement sur une distance d'environ 10 kilomètres et dont l'altitude varie de 0 à 183 mètres. Cette bande littorale comprend une grande variété de dépôts meubles dont les principaux sont l'argile, le silt, le sable et le gravier fluviatile. La présence de l'embouchure de la rivière Rimouski et du fleuve Saint-Laurent sont les éléments marquants de l'hydrographie de cette région. Les potentiels relevés sont principalement associés aux activités agricoles, urbaines et touristiques, alors que les contraintes sont associées aux risques d'inondation ainsi qu'aux risques de mouvements de terrains aux abords de la rivière Rimouski et le long de la route 132 à Saint-Fabien.

2.3.2 La région du plateau appalachien nord

Située au sud des basses terres du Saint-Laurent, cette région s'étend sur une distance de quelque 25 kilomètres. On y retrouve un paysage composé de crêtes ondulées aux sommets arrondis séparées les unes des autres par des vallées larges et peu profondes; l'altitude varie de 200 à 300 mètres. Les fonds de vallées sont composés principalement de sable et de gravier, alors que les crêtes présentent des affleurements rocheux. La partie ouest est celle où l'on retrouve la plus grande concentration de lacs sur le territoire de la MRC, alors que le secteur est ne compte que quelques lacs. Les principaux potentiels relevés dans cette région sont de nature à favoriser les activités agricoles, forestières et récréatives (villégiature, chasse et pêche).

2.3.3 Les hautes terres et le plateau appalachien sud

Le relief de cette région est accidenté et les vallées sont profondes. Le plateau appalachien sud, a de façon générale, un relief plus accidenté, des montagnes moins arrondies et des vallées plus encaissées que dans les basses terres. L'altitude varie de 250 à 500 mètres atteignant même 650 mètres à quelques endroits. C'est d'ailleurs dans cette région que l'on retrouve les plus hauts sommets de la MRC, soit le Mont Longue-Vue (Mont Lunette) situé à l'est de la municipalité de La Trinité-des-Monts qui culmine à environ 650 mètres, ainsi qu'une montagne (sans toponyme connu) située au nord du lac Huguette (TNO du Lac Huron) qui lui culmine à 600 mètres.

³ Francine Chénard, et collab., *Le cadre écologique de référence de la MRC de Rimouski-Neigette*, s.l., Gouvernement du Québec, avril 1985, p. 6.

Les dépôts de surface de ce territoire sont beaucoup plus homogènes et composés principalement de till et d'affleurements rocheux. Les potentiels majeurs de cette région sont forestiers et récréatifs (plein air, chasse et pêche). Le relief accidenté occasionne une contrainte importante.

2.4 L'HYDROGRAPHIE

L'hydrographie est principalement déterminée par la présence de l'estuaire Saint-Laurent et la rivière Rimouski. On compte quelque 850 lacs dont environ 90 ont une superficie égale ou supérieure à 20 hectares⁴. La superficie totale des lacs et rivières sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette est approximativement de 90 km², soit environ 3,3 %⁵ de la superficie totale, alors que le territoire du Québec, à titre de comparaison, est composé à 13,5 % de lacs et de rivières.

La presque totalité du territoire se draine dans l'estuaire Saint-Laurent dont les principaux affluents, en plus de la rivière Rimouski, sont les rivières du Bic, du Sud-Ouest, Porc-Pic, Germain-Roy, Hâtée, La Loutre⁶ et LeChasseur-Vaillancourt^{5,7}.

On retrouve sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette cinq bassins versants importants dont les principales caractéristiques apparaissent au tableau 2.4.1. Le plus important des bassins versants est celui de la rivière Rimouski dont les limites s'étendent sur le territoire de huit municipalités de la MRC, sans oublier le TNO du Lac-Huron. Seuls la municipalité de Saint-Fabien, et les districts rimouskois Le Bic, de Rimouski-Est et de Pointe-au-Père ne font pas partie de ce bassin⁸. Notons, par ailleurs, que les secteurs sud-ouest et sud-est du territoire non organisé du Lac-Huron (environ 500 km² au total) se déversent en direction sud et que la majeure partie de la municipalité de Saint-Marcellin, la partie sud de Saint-Anaclet-de-Lessard, la partie sud-est du district rimouskois de Mont-Label ainsi que l'extrémité nord-est du district rimouskois de Sainte-Blandine sont drainées dans le bassin versant de la rivière Mitis située à l'est.

⁴ Superficie minimum pour la villégiature, en vertu du plan régional de développement de la villégiature (PRDV) sur les terres publiques, région du Bas-Saint-Laurent, du ministère des Ressources naturelles.

⁵ Ministère des Ressources naturelles, *Le portrait forestier de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette*, Rimouski, Gouvernement du Québec, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, juin 1996.

⁶ Les embouchures des rivières à La Loutre et LeChasseur-Vaillancourt sont situées sur le territoire de la MRC de La Mitis, mais prennent cependant leur source sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

⁷ Marie Gaulin, ing., *Bilan environnemental de la MRC de Rimouski-Neigette : activités urbaines et secteur primaire*, Rimouski, janvier 1997.

⁸ Marie Gaulin, ing., *Bilan environnemental de la MRC de Rimouski-Neigette : activités urbaines et secteur primaire*, Rimouski, janvier 1997.

Tableau 2.4.1 : Caractéristiques des principaux bassins versants du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette^a

Bassin versant	Superficie du bassin (km ²)	Principaux tributaires	Longueur (km)	Débit moyen annuel (embouchure de l'estuaire)	Municipalités incluses dans le bassin
Rivière du Bic	190,8	- Des Aulnes* - Gamache* - Beaulieu**	30	3,6 m ³ /s février : 0,4 m ³ /s mai : 18,8 m ³ /s	Rimouski (district Le Bic) St-Eugène, St-Valérien, St-Fabien
Rivière du Sud-Ouest (riv. à saumons)	197,37	- Simon** - Aux Castors** - Morin**	n/d	n/d	Rimouski (district Le Bic) St-Fabien, St-Eugène
Rivière Germain-Roy	59,42	- Banville** - Basile-Ouellet**	± 25	n/d	St-Anaclet, Rimouski (district Pointe-au-Père)
Rivière Porc-Pic	30,69	- n/d	± 12	n/d	St-Fabien
Rivière Rimouski (riv. à saumons)	1636,67	- Rimouski-Est* - Grande Touladi* - Petite Touladi* - Petite Rimouski* - Bois Brûlé*	113	32,3 m ³ /s février : 7,0 m ³ /s mai : 143,0 m ³ /s	Esprit-Saint, Trinité-des-Monts, Rimouski, St-Anaclet, St-Eugène, St-Marcellin, St-Narcisse, St-Valérien, TNO Lac-Huron

* rivière **ruisseau

a Toutes les rivières de ces bassins versants se déversent dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent.

Source : Marie Gaulin, ing., Bilan environnemental de la MRC de Rimouski-Neigette : activités urbaines et secteur primaire, Rimouski, janvier 1997.

2.5 LE CLIMAT

La MRC de Rimouski-Neigette est située dans une zone de climat dit subpolaire subhumide continental⁹. La température moyenne en juillet est de 17,8° C et en janvier de -11,2° C. On peut voir au tableau 2.5.1, à titre de comparaison, les températures moyennes pour certaines régions du Québec. La MRC de Rimouski-Neigette bénéficie d'une période de 262 jours sans gel.

Au chapitre des précipitations, le territoire de la MRC reçoit annuellement en moyenne 609 mm de pluie et 278 cm de neige. Le nombre de jours de précipitation en pluie est de 100 annuellement et de 53 jours pour ce qui est des précipitations sous forme de neige.

⁹ Gouvernement du Québec, *Le Québec statistique*, 60^e édition, s.l., Bureau de la statistique du Québec, Les publications du Québec, 1995, p. 137.

Tableau 2.5.1 : Certaines caractéristiques climatiques de la MRC de Rimouski-Neigette et autres régions du Québec

RÉGION	Précipitation annuelle moyenne		Nombre de jours de précipitation		Température moyenne		Période sans gel (jours)
	Pluie (mm)	Neige (cm)	Pluie (mm)	Neige (cm)	Janvier	Juillet	
La Matapédia	667	316	102	71	-14,1	17,5	252
Communauté urbaine de Montréal	799	230	118	56	-8,9	22,1	286
Communauté urbaine de Québec	881	337	117	76	-12,4	19,1	265
Rimouski-Neigette	609	278	100	53	-11,2	17,8	262
Témiscouata	743	361	104	68	-13,3	17,7	257

Source : Environnement Canada, *Normales climatiques au Canada*, 1961-1990. Compilation : Gouvernement du Québec, *Le Québec statistique*, 60^e édition, s.l., Bureau de la statistique du Québec, Les publications du Québec, 1995.

Même si le territoire de la MRC est situé dans une zone de climat continental, la présence de l'estuaire Saint-Laurent exerce une influence importante sur les conditions climatiques, notamment en été en ce qui a trait à la différence de température entre le secteur de la rive et l'intérieur des terres. Ainsi, au cours de la saison estivale, la température le long du littoral est en moyenne quatre à cinq degrés Celsius inférieurs à celle des terres. L'écart de température peut parfois même atteindre 10⁰ Celsius¹⁰. La limite de la rive, au sens climatique du terme, s'étend sur une distance d'environ 1,5 km. Les données relativement aux vents dominants ainsi qu'au taux d'humidité sont celles qui ont été captées par la station d'Environnement Canada située à Mont-Joli. Ces données cependant constituent une très bonne indication des conditions que l'on retrouve sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette¹¹.

En hiver, les vents soufflent en provenance de l'ouest avec une vitesse moyenne de 23 km/h, alors qu'en été, ils soufflent en provenance du sud-ouest avec une vitesse moyenne de 16 km/h.

2.6 L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Le territoire de la MRC est occupé à 84,8 % par le couvert forestier¹², à 9,4 % par l'agriculture (terres en culture)¹³, à 3,3 % par les lacs et cours d'eau et enfin à 2,5 % par les secteurs développés et l'ensemble du réseau routier (voir tableau 2.6.1).

¹⁰ Roger Déry et Bruno Beaulieu, Environnement Canada, communication personnelle le 15 juillet 1998.

¹¹ Roger Déry, Environnement Canada, communication personnelle le 15 juillet 1998.

¹² Ministère des Ressources naturelles, *Le portrait forestier de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette*, Rimouski, Gouvernement du Québec, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, juin 1996, p.5.

¹³ Selon les données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), la superficie agricole est en fait de 356 km², donc 12,9 % de la superficie totale du territoire, mais environ le tiers (102 km²) est sous couvert forestier.

Tableau 2.6.1 : Le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette selon les principales occupations

Type d'occupation	km ²	%
Couvert forestier	2 342	84,8
Terres en culture	259	9,4
Lacs et rivières	91	3,3
Secteurs développés	70	2,5
TOTAL	2762	100

Source : ministère des Ressources naturelles, *Le portrait forestier de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette*, Rimouski, gouvernement du Québec, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, juin 1996, et Données statistiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Le couvert forestier est principalement concentré sur la partie sud du territoire, bien que l'on en retrouve de façon éparse sur l'ensemble du territoire¹⁴.

En ce qui a trait à l'agriculture, elle est essentiellement localisée sur une bande continue le long des basses terres du Saint-Laurent sur une profondeur d'environ 10 km. On retrouve également un important secteur agricole, détaché de la bande principale, aux limites de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski et du district rimouskois de Mont-Label.

La principale partie développée de la MRC de Rimouski-Neigette se situe le long du littoral, mais on retrouve aussi d'autres secteurs d'importance répartis sur le territoire, telles les municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Fabien et les districts rimouskois Le Bic, Sainte-Blandine et Sainte-Odile-sur-Rimouski (voir plan 2.4).

2.7 LA BASE FISCALE

L'étude de la base fiscale, selon l'utilisation des immeubles, nous révèle plusieurs informations. Si la valeur foncière de la fonction résidentielle pour l'ensemble de la MRC de Rimouski-Neigette correspond à peu de chose près à celle du Bas-Saint-Laurent et celle de l'ensemble du Québec, il en est tout autrement pour l'industrie. Cette dernière qui, pour le Québec et la région administrative du Bas-Saint-Laurent, compte respectivement pour 5,2 % et 4,7 % de la base fiscale, représente seulement 1 % de la base fiscale de la MRC de Rimouski-Neigette, soit le plus faible pourcentage de toute la région (voir tableau 2.7.1).

En ce qui a trait à la base fiscale des commerces et services, le profil de la MRC est très semblable à celui du Québec (14,3 % comparativement à 13,2 %), mais est différent de celui du Bas-Saint-Laurent, dont la base fiscale pour ce type d'immeubles est en moyenne de 10,9 %.

¹⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Carte de l'utilisation du sol, MRC de Rimouski-Neigette* (image LANDSAT-TM), août 1995.

Inversement, l'agriculture dans la MRC de Rimouski-Neigette a une base fiscale représentative à celle de l'ensemble du Québec (2,8 % comparativement à 3,5 %), mais est nettement en deçà de la moyenne régionale qui est de 6,2 %.

Les MRC de la région administrative du Bas-Saint-Laurent ont une chose en commun en ce qui concerne leur base fiscale, elles sont toutes relativement dépendantes, du moins plus que la moyenne provinciale, des investissements publics. Ainsi, alors qu'au Québec les immeubles non imposables (hôpitaux, écoles, bureaux gouvernementaux, etc.) pour lesquels les municipalités reçoivent des compensations de taxes, comptent pour 14,3 % de la base fiscale des municipalités, ils comptent pour 19,8 % de la base fiscale de la MRC de Rimouski-Neigette et 19,1 % pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent (voir tableau 2.7.1).

L'analyse par municipalité révèle plusieurs différences par rapport au portrait global de la MRC (voir tableau 2.7.2). Ainsi, en ce qui a trait à la fonction résidentielle, la moitié des municipalités de la MRC reflètent la moyenne québécoise à plus ou moins cinq points : Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Rimouski et Saint-Valérien. Les écarts les plus importants sont La Trinité-des-Monts avec 22,1 % de sa base fiscale provenant de la fonction résidentielle et à l'opposé Saint-Anaclet-de-Lessard avec une base fiscale résidentielle de 72,4 %.

Pour ce qui est de l'industrie, la seule municipalité qui s'approche de la moyenne québécoise est Esprit-Saint avec 2,2 % de sa base fiscale. Cinq municipalités ont une base fiscale industrielle inférieure à la moyenne de la MRC, ce qui représente cinq fois moins que la moyenne québécoise.

Quoique moins accentuée que pour l'industrie, la situation relativement aux commerces et services démontre également plusieurs écarts par rapport au profil provincial. Seule la ville de Rimouski a une base fiscale commerciale et des services supérieurs à la moyenne québécoise (16,5 % contre 13,2 %). Toutes les autres municipalités de la MRC ont une base fiscale qui atteint à peine la moitié de celle que l'on retrouve dans le Bas-Saint-Laurent.

En ce qui concerne l'agriculture, toutes les municipalités à l'exception d'Esprit-Saint et Rimouski ont une base fiscale supérieure à celle de la moyenne régionale et la moyenne provinciale. Fait à noter, l'agriculture compte pour 19,9 % de la base fiscale de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière et 17,3 % de la municipalité de Saint-Valérien.

Enfin, les immeubles non imposables représentent pour les municipalités de La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint, Rimouski et Saint-Eugène-de-Ladrière une part bien supérieure à la moyenne provinciale. On retrouve deux municipalités soit, Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Valérien qui ont des profils semblables à celui de la province, alors que toutes les autres municipalités sont en deçà de la moyenne provinciale.

